



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 51  
DU 27 avril 2018**

**Présents :**

**BELFORT Dominique ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; GAUDINET Alain ; JACOULET Bernard ; MILLET Catherine ; SALVI Thierry**

**Absents excusés :**

**MUSIAUX Marie-Pierre**

**Procurations :**

**ARTAUX Laurence à BOUVARD Martial,  
BENGUELLA Sylvie à JACOULET Bernard  
MENETRIER Nathalie à GAUDINET Alain**

**Secrétaire de séance : Ducroux Séverine**

La séance est ouverte à 20h35mn

Le compte rendu de la séance du 06 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

**Modification du PLU.**

Le maire explique l'importance du Plan Local d'Urbanisme pour l'instruction des permis de construire. Après avoir réexaminé le contenu du PLU avec l'instructrice du service ADS de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, il s'avère que quelques modifications sont nécessaires. Afin de trouver un cabinet d'étude qui sera chargé de travailler sur ces modifications, il demande la permission au Conseil Municipal de lancer un Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à lancer cet Appel d'Offres

**Remplacement du Conseiller Gérard Jupille dans ses fonctions de responsable des garants des bois.**

Le maire rappelle que le conseiller Gérard Jupille assurait pleinement la fonction de responsable des garants des bois. Il rappelle aussi l'importance de cette fonction, principalement pour le partage des parcelles de bois aux affouagistes. Il demande si un conseiller où une conseillère serait intéressé. Le conseiller Gaudinet Alain propose sa candidature.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature du Conseiller Gaudinet Alain.

**Nomination d'un nouveau garant.**

Le maire délégué de Morchamps, Courgey Claude, propose monsieur Dinet Yves comme nouveau garant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **Salle des fêtes de Rougemont.**

Le maire propose un nouveau règlement de location de la salle des fêtes de Rougemont. Il explique que ce document n'est pas très différent du précédent mais que sa volonté est d'y ajouter l'interdiction de rave party et de free party.

Le conseil municipal accepte ce nouveau règlement à l'unanimité.

### **Demande d'un particulier pour la réalisation de plusieurs maisons locatives.**

Le maire informe le conseil municipal que monsieur Guérin Yann souhaiterait construire quelques maisons destinées à la location. Ce dernier s'engage à réaliser la voirie, tous les réseaux nécessaires à ce projet ainsi que l'éclairage public. Le maire rappelle la nécessité d'avoir du locatif pour notre commune, l'accueil de nouvelles familles avec des enfants est des plus important pour nos écoles. Le maire propose de vendre la parcelle communale ZD106 située au lieudit « Devant les Cuisottes » au prix de 5 euros le m<sup>2</sup>, c'est-à-dire celui que la commune l'avait payé aux anciens propriétaires. Il ajoute que l'obligation de réaliser des maisons destinées à la location devra être impérativement mentionnée dans les conditions de vente.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **Constat d'irrecouvrabilité de créance, sur services eau et assainissement, par émission de mandat.**

Le maire informe que malgré toutes les démarches faites par les services du Trésor Public, il nous est demandé de reconnaître le caractère irrécouvrable d'un montant de 286, 80 euros dû par la société Euro Construction 25

Le conseil municipal accepte ce constat.

### **Modification des tarifs de branchements eau et assainissement.**

Le maire présente aux conseillers municipaux une délibération prise en 2004 concernant les prix du raccordement au réseau d'eau et d'assainissement que la commune facture aux propriétaires. Il estime que ces tarifs ne sont plus adaptés. Le maire-délégué de Morchamps rappelle que les employés municipaux n'exécutent plus ces travaux de branchements mais que ces derniers sont réalisés par des entreprises privées.

Deux possibilités peuvent donc être envisagées en cas de raccordement d'un privé sur le réseau public :

- Le demandeur est libre de choisir l'entreprise qu'il veut pour l'exécution de ses travaux de raccordement au réseau public d'eau et d'assainissement.
- Le demandeur peut solliciter la commune pour réaliser ses travaux de raccordement au réseau public. Si la commune a recours à une entreprise privée, elle refacturera, au demandeur, l'intégralité du coût de ces travaux réalisés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ses deux propositions.

### **Appel à Manifestation d'Intérêt.**

Le maire explique au conseil municipal que, lors de la réunion du 18 avril avec le cabinet Verdi, il a été demandé de passer à la phase de présentation de projets, ceci dans le but de pouvoir signer la convention avec la région dès l'automne.

La commune de Rougemont peut d'ores et déjà présenter le projet dit « Centre Culturel ».

Afin d'être en mesure de présenter d'autres projets dans le délai imparti, le maire propose les actions suivantes :

- Lancer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le nouveau carrefour situé à l'extrémité du lotissement « Le Breuil ».
- Lancer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une nouvelle chaufferie alimentant le bâtiment de l'ancienne trésorerie et le Foyer du Manoir.
- Prendre une délibération l'autorisant à présenter aussi le terrain multisport et l'aire de jeux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

### **Pour information**

La 2<sup>ème</sup> Adjointe Ducroux Séverine informe le conseil municipal qu'une réunion publique de présentation du terrain multisports et de l'aire de jeux pour enfants aura lieu :

**Samedi 02 juin 2018 à 10h  
à la Mairie**

La séance est levée à 21h37mn

**Prochaine réunion  
Vendredi 25 mai 2018 à 20h30**